



Cofinancé par  
l'Union européenne



## PROGRAMMATION 2023- 2027

### COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N° 6

#### Compte-rendu de la séance du 03/12/2025

#### GAL Pays Vallée du Loir

Le 3 décembre 2025 à **17h00** s'est réuni à Vaas (Salle du Conseil) et en Visio-conférence le comité de programmation LEADER n° 6 du Groupe d'Action Locale Pays Vallée du Loir dûment convoqué par mail avec courrier joint le 13 novembre 2025.

#### QUORUM

COLLEGE PUBLIC													
Nom - Prénom	Titulaire / Suppléant	Communauté de Communes	Intervenant au comité de programmation en qualité de :	Autres implications professionnelles, électives ou associatives	Présence Titulaire	Présence Suppléant	Présence en Salle	Présence en Visio	Votant Titulaire	Votant Suppléant	Absence		
ALLAIRE Claude	Suppléant	Loir Lucé Bercé	Maire de Nogent sur Loir 22ème membre CC Loir Lucé Bercé			1	1				1		
BOIZIAU Jean-Claude	Titulaire	Pays Fléchois	Maire de Oizé 4ème vice-président en charge de la commission Eau, assainissement et Gemapi CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL 2ème Vice-Président Politiques contractuelles et GAL du PETR Membre du Bureau	1		1		1				
BOUSSARD François	Suppléant	Sud Sarthe	Maire de Mansigné Président CC Sud Sarthe	Membre du Comité Syndical PETR PVDL								0	
BOUSSION Francis	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Maire de Courdemanche 11ème Vice-Président CC Loir Lucé Bercé	Membre du Comité Syndical PETR PVDL								0	
DELHOMMEAUX Sylviane	Suppléant	Pays Fléchois	Conseillère municipale de la Flèche Conseillère communautaire CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL								0	
DONNE Catherine	Titulaire	Sud Sarthe	Maire d'Yvré le Polin Conseillère communautaire CC Sud Sarthe	Membre du Comité Syndical PETR PVDL								0	
DUTHEIL Michel	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Maire de la Chartre sur le Loir 3ème Vice-Président CC Loir Lucé Bercé	1		1		1					
GOUBAND Jean	Suppléant	Sud Sarthe	Maire de Saint Jean de la Motte Conseiller communautaire CC Sud Sarthe									0	
GRELET-CERTENAIS Nadine	Titulaire	Pays Fléchois	Maire de La Flèche Présidente de la CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL Membre du Bureau								0	
GRUAU Vincent	Suppléant	Loir Lucé Bercé	Maire de Jupilles 18ème membre du Bureau Communautaire CC Loir Lucé Bercé	Membre du Comité Syndical PETR PVDL								0	
GUICHON Jean-Pierre	Titulaire	Pays Fléchois	Conseiller délégué à la transition numérique et à la mobilité de la Flèche 10ème vice-président en charge de la commission Transition numérique et mobilités CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL								0	
GUILLON Emile	Titulaire	Sud Sarthe	Maire de La Chapelle aux Choux Conseiller communautaire CC Sud Sarthe	Membre du Comité Syndical PETR PVDL	1		1		1				
LEWANDOWSKI Nastasia	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Maire Adjointe en charge des finances Jupilles	1			1	1					
LIBERT Christophe	Suppléant	Pays Fléchois	Maire de la Fontaine Saint Martin 6ème vice-président en charge de la Commission Déchetteries et ordures ménagères CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL								0	
MARTIN Christiane	Titulaire	Sud Sarthe	Maire de Reueil Conseiller communautaire CC Sud Sarthe	1			1	1					
MENAGER Julien	Suppléant	Sud Sarthe	Conseiller municipal de Mayet Conseiller communautaire CC Sud Sarthe									0	
RACHET Françoise	Suppléant	Pays Fléchois	Maire adjointe à La Flèche en charge de l'intergénération, du pôle Seniors, des fêtes et cérémonies Conseillère communautaire CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETR PVDL								0	
RONCIERE Hervé	Suppléant	Loir Lucé Bercé	Maire de Montval-sur-Loir Président CC Loir Lucé Bercé	Membre du Comité Syndical PETR PVDL 1er Vice-Président Commission Mobilité-Membre du Bureau								0	
<b>Total</b>					5	1	4	2	5	1		12	

COLLEGE PRIVE													
Nom - Prénom	Titulaire / Suppléant	Communauté de Communes	Intervenant au comité de programmation en qualité de :	Autres implications professionnelles, électives ou associatives	Présence Titulaire	Présence Suppléant	Présence en Salle	Présence en Visio	Votant Titulaire	Votant Suppléant	Absence		
BEURDOUCHE Olivier	Titulaire	Sud Sarthe	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL	1		1		1					
CACHAN Eric	Titulaire	Pays Fléchois	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL	1			1	1					
DE MARNHAC Xavier	Titulaire	Sud Sarthe	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL	3ème Adjoint Finances-Maire d'Aubigné-Racan								0	
DE VITO Shelly	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL	1		1		1					
DORLEN COURT Francis	Titulaire	Pays Fléchois	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL									0	
MASSE Françoise	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL	1		1		1					
MATHIEU Charles	Titulaire	Pays Fléchois	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL	1			1	1					
VERGNAUD Jean	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL	1		1		1					
ALLARD Marie	Suppléant	Sud Sarthe	Membre du Conseil de Développement PETR PVDL									0	
<b>Total</b>					6	0	4	2	6	0		3	

Respect quorum :

Présent Titulaire Collège Public	5	Votant Titulaire Collège Public	5
Présent Suppléant Collège Public	1	Votant Suppléant Collège Public	1
<b>TOTAL Présence Collège Public</b>	<b>6</b>	<b>TOTAL Votant Collège Public</b>	<b>6</b>
Présent Titulaire Collège Privé	6	Votant Titulaire Collège Privé	6
Présent Suppléant Collège Privé	0	Votant Suppléant Collège Privé	0
<b>TOTAL Présence Collège Privé</b>	<b>6</b>	<b>TOTAL Votant Collège Privé</b>	<b>6</b>
<b>La règle du quorum 50/50 est respectée :</b>		<b>OUI</b>	

6 membres du Collège public et 6 membres du Collège privé sont présents.

⇒ 50% des membres ayant voix délibérante sont issus du collège public et 50% des membres ayant voix délibérante sont issus du collège privé. Les décisions n'appartiennent donc à aucun groupe d'intérêt particulier.

Etaient présents également :

- Karine Bordeau (Chargée de mission LEADER)
- Bruno Weber (Directeur)

La Région est excusée.

Le quorum étant atteint, le président du Comité de programmation déclare la séance ouverte à 17h03  
Il rappelle le système de prévention des conflits d'intérêts puis présente l'ordre du jour :

**1/ Point Réunion politique des présidents de GAL le 25 novembre 2025 à Chateaubriant**

**2/ Modification de la maquette financière**

**3/ Vote de validation de modification des annexes 3 et 7**

**4/ Ordre de priorité présentation des projets à sélectionner**

**5/ 2 dossiers de demande d'aide à programmer**

**6/ Sélection de 3 projets**

• **A l'aide de la grille d'évaluation**

- 1-Mairie de la Chartre sur Le Loir- Création d'une bibliothèque - 17h30
- 2- Les Moulins de Paillard - Un tournant de saison - Un temps pour danser, un temps pour se ressourcer - 18h00
- 3- Mairie de Courcelles la Forêt - Tiers-lieu rural dédié aux jeux anciens et à la convivialité - 18h30

**7/ Situation des projets de coopération**

Le président du Comité informe que le membre du Collège Privé, Marie Allard ne souhaite plus démissionner.

**1. Point Réunion politique des présidents de GAL le 25 novembre 2025 à Chateaubriant**

La technicienne GAL fait part des directives transmises par Laurent Dejoie, Vice-président du Conseil régional aux Finances, Ressources humaines et Fonds européens et Pierre Abline, Directeur de la Direction de l'aménagement du territoire et de l'Europe.

Si l'objectif de 35 % de paiement de l'enveloppe pour chaque GAL d'ici fin décembre 2026 de la convention-cadre n'est pas atteint, l'enveloppe de performance de 10 % du GAL concerné sera redistribuée aux GAL plus avancés. Pour ce faire, il est préconisé d'obtenir des dossiers de demande d'aide instruits à hauteur de 35 % payables fin mars 2026 pour le dépôt de demande de paiement avant fin juin 2026.

La technicienne GAL rappelle le processus long pour obtenir le paiement, notamment de la sélection du projet à la validation du financement en comité une fois le dossier de demande d'aide instruit. Par ailleurs, les projets doivent être payés et les cofinancements publics reçus avant tout dépôt de demande de paiement.

De plus la sélection de projets ne peut être qu'à hauteur de 80 % maximum de l'enveloppe tant que le GAL n'a pas obtenu 10 % de l'enveloppe transmise pour paiement à l'Agence des Services et des Paiements et 35% de dossiers de demande de paiement instruits par la Région.

Pour le GAL Pays Vallée du Loir, l'objectif de plafond de 80 % de projets sélectionnés correspond à 1 020 661,60 €. Les 20 % restant d'un montant de 255 165,40 € seront sélectionnables qu'à la condition citée ci-dessus d'une part et d'autre part d'un minimum de Leader de 60 000 € pour des projets publics.

Il a été indiqué que les projets en cours d'achèvement étaient ceux à favoriser. Les projets structurants et matures sont également à privilégier pour la fin de programmation.

La technicienne GAL indique que les 35 %, soit 446 539,45 € seraient atteignables avec l'utilisation de demandes d'acompte que ce soit avec ou sans augmentation du plafond ; la variable serait le nombre de dossiers potentiels en demande d'acompte.

Cette dernière mentionne le plaidoyer établi collectivement en visioconférence le 5 novembre 2025 par les présidents de GAL. Il a été présenté par Roselyne Bienvenu, présidente du GAL Loire Angers et Layon. 5 requêtes ont été relayées : la révision du calendrier et des exigences régionales avec une approche plus flexible et concertée ; l'autorisation de relever ce plafond de 80 % avant les élections municipales (mars 2026) ; le maintien du seuil à 30 000 € après 2026 ; la mise en œuvre d'une approche concertée permettant une gestion différenciée adaptée aux choix stratégiques et aux spécificités territoriales et le renforcement des moyens humains et résolution des dysfonctionnements techniques avant la fixation d'objectifs quantitatifs pour les GAL.

La technicienne GAL signale qu'aucune réponse n'a été apportée hormis la mention de la présence 20 personnes actives dans les services instructeurs.

Le Président du comité de programmation considère que les services de la Région n'assoupliront pas leurs conditions. Pour l'augmentation du plafond, il s'agit d'agir en réponse aux exigences afin de ne pas perdre la réserve de performance pour le territoire Pays Vallée du Loir. Cette possibilité d'augmenter le plafond à 100 000 € a été abordée lors de la visioconférence inter-GAL. Elle est loin de faire l'unanimité notamment pour faciliter l'accès à des petits projets.

L'attractivité du soutien financier pour un projet vient également de la motivation qui a faibli sur le territoire en raison d'un différentiel entre le montant prévu et le montant alloué après instruction.

Un membre du Collège privé souligne que le temps de traitement pour l'instruction est le même que l'aide financière soit faible ou forte.

Un membre du Collège privé interroge sur la vitesse de paiement des fonds. La technicienne GAL répond que les dossiers contenant des frais salariaux devraient être plus rapides à instruire. La temporalité longue pour les projets travaux provient des pièces de marché à collecter pour les porteurs publics. L'outil mis en place du portail des aides devrait faciliter le traitement. Le module de demande de paiement a été mis en ligne le 27 novembre dernier. Une expérimentation va être initiée avec des dossiers de GAL au stade de demande de paiement.

La technicienne GAL rappelle le levier potentiel pour atteindre les 35 % de l'enveloppe du GAL Pays Vallée du Loir en phase de paiement. Il s'agit de réaliser des demandes d'acompte à hauteur de 80 % du montant Leader instruit. Pour les 4 dossiers déjà sélectionnés, le dossier d'Animation du Leader étant payable début 2026 le potentiel est atteint si le plafond du Leader est augmenté à 100 000 €. Si le plafond reste à 50 000 €, une demande d'acompte pour un montant d'environ 68 000 € sur un dossier supplémentaire sera à réaliser parmi ceux sélectionnés le 3 décembre 2025 ou en janvier 2026.

## 2. Modification de la maquette financière

La technicienne présente le reliquat prévisionnel par fiche-action une fois le transfert de fonds entre fiches-actions et la sélection du 3 décembre 2025 réalisés sur la base d'une estimation approximative du Leader pour les projets du 3 décembre 2025 ; les fiches projets ayant été reçues le 27 novembre 2025.

Elle fait part du dossier en préparation depuis avril 2025 relatif au projet d'aménagement d'une MAM par la commune de Villaines sous Lucé. Ce dossier avec un potentiel de 100 000 € de Leader ne pouvant pas passer à la sélection du 3 décembre 2025- 3 projets y étant déjà présentés, il sera proposé au comité de programmation de janvier 2026.

A ce stade, avec le vote ce jour de la validation définitive de l'augmentation du plafond (par un avenant à la convention-cadre sur l'annexe3), le reliquat disponible après la sélection du 3 décembre 2025 est de 334 277,16 €. Il exclut l'enveloppe restante des fiches-actions n°8 et 9 (fiche-action n°8-Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3) & fiche- action n°9-Animation et frais de fonctionnement du GAL (19.4)) ainsi que le montant de Leader potentiel du dossier de la commune de Villaines sous Lucé (à sélectionner en janvier 2026).

Ci-dessous la maquette prévisionnelle et les montants prévisionnels d'aide Leader pour les projets déjà sélectionnés et à sélectionner ce jour.

N° Fiche- action	Intitulé Fiche Action action	Thème générique Fiche Action	Répartition de l'enveloppe LEADER 2023- 2027 par Fiche Action	Reliquat par Fiche- action après sélection du 15/10/2025 sans modification plafond à 50 000€	Reliquat potentiel après sélection 3 déc. 25 avec plafond augmenté à 100 000 € avant modification enveloppe par fiche- action (transfert de fonds entre fiches-actions)	Proposition de Transfert soumis au vote le 03/12/25 : de 169 392,56€ de FA n°4 vers FA 6 pour 74 696,28 € et vers FA 7 pour 94 696,28€	Reliquat par Fiche- action après transfert de fonds en vote le 03/12/2025	Total Leader consommé potentiel 3 déc. 25 avec plafond augmenté 100 000€
1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire	Tourisme et patrimoine	101 789,26 €	53 720,29 €	53 720,29 €		53 720,29 €	48 068,97 €
2	Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants	Culture	101 789,26 €	61 789,26 €	13 789,26 €		13 789,26 €	88 000,00 €
3	Développer les échelles de proximité	Echelles de proximité	175 303,72 €	96 306,85 €	96 306,85 €		96 306,85 €	78 996,87 €
4	Mettre en valeur les actions et comportements en faveur de la transition énergétique et écologique	Transition écologique et écologique	175 303,72 €	175 303,72 €	175 303,72 €	-169 392,56 €	5 911,16 €	0,00 €
5	Développer des solutions de mobilité de proximité	Mobilité	56 549,59 €	56 549,59 €	56 549,59 €		56 549,59 €	0,00 €
6	Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse	Santé, petite enfance et jeunesse	175 303,72 €	25 303,72 €	25 303,72 €	74 696,28 €	100 000,00 €	150 000,00 €
7	Promouvoir le bien-vivre ensemble	Bien-vivre ensemble	175 303,72 €	75 303,72 €	-94 696,28 €	94 696,28 €	0,00 €	270 000,00 €
8	Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3)	19.3 Coopération	64 484,00 €	64 484,00 €	64 484,00 €		64 484,00 €	0,00 €
9	Animation et frais de fonctionnement du GAL (19.4)	19.4 Animation	250 000,00 €	172 185,48 €	172 185,48 €		172 185,48 €	77 814,52 €
<b>Total</b>			<b>1 275 827,00 €</b>	<b>780 946,64 €</b>	<b>562 946,64 €</b>	<b>- €</b>	<b>562 946,64 €</b>	<b>712 880,36 €</b>

FA n°	Intitulé Fiche Action	Montant Leader FA Projets sélectionnés si modification du plafond des FA (hors n°9) à 100000€	Commentaires	Projets	Nb projets / FA	Projets présentés 3 décembre 2025	Nb projet 3 déc. 2025 avec s déc. 25 / FA augmenté à 100000€	Montant Leader potentiel projets 3 déc. 2025 avec plafond augmenté à 100000€	Commentaires2
1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire	48 068,97 €		Animation dans le cadre du sentier au Fil du Loir-Pays Vallée du Loir	1				
2	Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants	40 000,00 €		Cultures et Science Tour-Les petits débrouillards Grand Ouest	1	Un tournant de saison - Un temps pour danser, un temps pour se ressourcer - Moulins de Paillard	1	48 000,00 €	
3	Développer les échelles de proximité	78 996,87 €	Potential Leader augmenté de 28 996,87 € par le plafond modifié à 100 000 € - Dossier Animation du PAT - PETR	Animation du Plan Alimentaire Territorial-Pet Pays Vallée du Loir	1				
4	Mettre en valeur les actions et comportements en faveur de la transition énergétique et écologique				0				
5	Développer des solutions de mobilité de proximité				0				
6	Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse	150 000,00 €	Potential Leader augmenté de 50 000 € par le plafond modifié à 100 000 € - Dossier 1/ Réhabilitation-Le Grand Lucé	1/Réhabilitation d'un ancien commerce en deux cellules commerciales à destination de professionnels de santé et en deux salles pour l'école de musique-Mairie du Grand Lucé 2/Construction d'un bâtiment composé d'une Maison d'Assistantes Maternelles et d'un espace à destination associative-Mairie de Bazouges-Cré-sur-Loir	2				
7	Promouvoir le bien-vivre ensemble	100 000,00 €		1/Réhabilitation d'un ancien restaurant en habitat inclusif-Mairie de Flée 2/Création et animation d'un tiers-lieu « les ateliers de demain »-Mairie d'Aubigné-Racan	2	1/Réalisation d'un tiers-lieu rural dédié aux jeux anciens et à la convivialité en cœur de bourg-Mairie de Courcelles la Forêt 2/Réhabilitation d'un local commercial en bibliothèque-Mairie de la Chartre sur le Loir	2	170 000,00 €	Pas d'information du plan de financement Dossier 2/Création d'une bibliothèque au 21/11/2025 - Projetif médian 70 000 €
8	Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3)				0				
9	Animation et frais de fonctionnement du GAL (19.4)	77 814,52 €		Animation LEADER 2023-2025-Pet Pays Vallée du Loir	1				
<b>Total</b>		<b>494 880,36 €</b>			<b>9</b>		<b>3</b>	<b>218 000,00 €</b>	

La technicienne GAL propose au vote la modification de la maquette financière. Un transfert de 169 392,56€ de la fiche-action n°4 -Mettre en valeur les actions et comportements en faveur de la transition énergétique et écologique vers deux fiches-actions : 74 696,28 € sur la fiche-action 6 : Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse (en anticipation de la sélection du projet de MAM du porteur Villaines sous Lucé) et 94 696,28€ sur la fiche- action 7 : Promouvoir le bien-vivre ensemble.

Les membres du comité de programmation valident à l'unanimité la modification de la maquette financière. Une annexe de la maquette modifiée est jointe au compte-rendu.

### 3. Vote de validation de modification des annexes 3 et 7

Le président du Comité de Programmation fait part des modifications réalisées dans l'Annexe 3 - Plan d'action décliné en 9 fiches-actions ; modifications soumises à un avenant à la convention-cadre. Le détail du projet de modification a été transmis aux membres du GAL par mail le 13 novembre 2025. Le service instructeur a par ailleurs validé le projet sur le fond et la forme.

Le plafond Leader est augmenté à hauteur de 100 000 € sur toutes les fiches-actions hormis la fiche-action n°9- Animation et frais de fonctionnement du GAL. Le contenu de 3 fiches-actions est modifié. Pour la fiche-

action n°1– Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire, les parties « opération » et « dépenses éligibles » sont changés. Pour la fiche-action n°3 – Développer les échelles de proximité, il s'agit des parties « objectifs opérationnels », « effets attendus » et « opération ». Pour la fiche-action n°7 – Promouvoir le bien-vivre ensemble, ce sont les parties « effets attendus », « opération » et « indicateurs propres au GAL ».

La technicienne GAL explique le changement dans l'annexe 7 - Dispositions minimales obligatoires du règlement intérieur et modification identique du règlement intérieur du GAL. Il fait suite à une demande de mise en conformité en lien avec la réglementation européenne.

Pour la modalité de consultation écrite, il est désormais obligatoire d'obtenir une réponse écrite de validation des décisions selon les règles du quorum à savoir exactement 50 % de votants membres du collège public et 50 % de votants membres du collège privé. Un changement a été apporté à ce titre au chapitre 3 – Organisation et fonctionnement, Point 3-Modalités de déroulement du comité de programmation.

Le président du Comité de Programmation demande l'avis des membres du GAL. Ces derniers valident à l'unanimité la modification de l'annexe 3 – Plan d'action décliné en 9 fiches-actions et de l'annexe 7- Dispositions minimales obligatoires du règlement intérieur et modification identique du règlement intérieur du GAL.

Le directeur du PETR confirme par ailleurs que le membre démissionnaire le 21 octobre dernier Madame Marie Allard du Collège privé (suppléant) reprend part en tant que membre du GAL du Collège privé en tant que suppléant.

Un membre du Collège privé soulève la question de l'impact des élections municipales sur le comité de programmation. Un autre interroge sur les actions du Conseil de développement.

Le président du comité de programmation fait part d'un moment de latence entre mars et probablement jusqu'à septembre 2026. A la suite des élections de mars 2026, les communautés de communes procèdent aux votes des membres de leurs commissions d'une part. D'autre part, elles désignent les membres élus qui siègeront au comité syndical et au bureau du PETR en mai 2026. Les élus qui prendront part au collège public du GAL sont également désignés. Les membres du Conseil de Développement du PETR sont validés dans la continuité également par les communautés de communes. Les actions des membres actuels sont maintenues jusqu'en juin 2026. Le directeur du PETR indique que durant ce laps de temps, un pouvoir de signature pour les démarches courantes est assuré pour la gestion du PETR.

#### **4. Ordre de priorité présentation des projets à sélectionner**

La technicienne GAL rappelle les conditions pour le passage du projet en phase de paiement. Le versement des cofinanceurs et l'acquittement des dépenses doivent être réalisés avant le dépôt de la demande de paiement sur le portail des Aides.

L'Autorité de Gestion Régionale a indiqué que les dernières demandes de paiements seraient recevables le 30 août 2028 au plus tard. Dans ce cadre le paiement des dépenses et le versement des cofinanceurs doivent être effectifs avant fin juin 2028. L'enveloppe de performance de 10 % du montant total attribué au GAL est garantie si au 31 décembre 2026, le montant total des demandes de paiement instruites est de 446 539,45 € (soit 35 % de l'enveloppe de 1 275 827,00 €).

Elle rappelle que la liste des projets potentiels a été transmise en fichiers excel et pdf. Elle est présentée par fiche-action incluant les projets devenus éligibles aux fiches-actions n°1-3-7.

Un membre du GAL interroge le montant total conséquent du projet du PETR relatif à la Création d'une charte Signalétique patrimoniale Vallée du Loir et mise à disposition de panneaux prêts à poser pour les communes de la Vallée du Loir. La technicienne GAL indique que le projet avec le plan de financement modifié n'est pas passé en délibération au PETR à ce jour. L'ajustement provient d'un sourcing plus précis concernant les panneaux signalétiques. Le montant de la TVA bien que non récupérée par le PETR ne peut pas être éligible dans le cadre du Leader pour les porteurs publics. Le directeur du PETR précise que la TVA sur le type de panneau le plus cher est d'environ 300 €. Un panneau par commune fait un montant élevé de TVA de plus de 15 000 € pour 57 communes (voire 62 anciennes communes) et de la dépense de signalétique en général.

Une participation financière des communes étaient projetée. La limite à 6 cofinancements publics pour les dossiers Leader ne peut impliquer que l'éventualité d'un cofinancement par chaque communauté de communes. Ce sujet n'a pas été abordé.

Un membre du Collège public signale qu'il pensait que la SPL-office de tourisme proposait une participation financière. La technicienne GAL répond que ce n'est pas le cas. Par ailleurs, la SPL-office de tourisme souhaiterait également solliciter du fonds Leader pour un projet de signalétique touristique.

Le président du comité de programmation propose de recentrer le débat sur les modalités d'établissement d'un ordre de priorité des projets à sélectionner. Il s'agit de savoir si le projet est au stade de l'intention ou prêt et finançable.

La technicienne GAL demande des critères plus précis pour catégoriser les projets. Un membre du Collège privé indique qu'il faut analyser les projets pour chaque fiche -action. La concurrence est inévitable. Il faudra à un stade mesurer le projet A contre le projet B avec des critères. Le président du comité de programmation propose la présence de pièces pour alimenter le dossier administratif tel que les devis signés.

Un membre du Collège privé demande une vigilance sur la maquette financière pour laisser la place à des projets émergents ; l'un des principes du Leader étant l'innovation. La place des petites structures est également interrogée.

Le président du GAL conclut qu'au vu des échéances proches de la fin du programme Leader, les projets doivent entrer dans ce cadre temporel. Une liste sera à réaliser par la technicienne GAL.

## 5. 2 dossiers de demande d'aide à programmer

### 1/ Création et animation d'un tiers-lieu « les ateliers de demain » - Mairie d'Aubigné-Racan - Fiche Action n°7

- Porté par la commune d'Aubigné-Racan
- Référence de la demande d'aide : 187112

#### Conflit d'intérêt

Aucun conflit d'intérêt n'est rapporté.

Le comité de programmation avait émis un avis de principe favorable lors du comité du 19 février 2025 avec une note de 17/20.



Cofinancé par  
l'Union européenne



Grille de notation  
Programme LEADER 2023-2027  
GAL Pays Vallée du Loir

Intitulé du Projet :	Création et animation d'un tiers-lieu « les ateliers de demain »					
Porteur :	Mairie d'Aubigné-Racan					
Fiche-Action :	n°7					
Date de sélection :	19/02/2025					
N° Pré-dépôt :	00183014					
Montant LEADER du FEADER sollicité :	50 000,00 €					

Critère	Points max. / critère	Commentaires	1 point	2 points	3 points	4 points	5 points	6 points	Total
A – Rayonnement de votre projet – Echelle géographique démontrée pertinente au niveau du territoire et de la population (3 points)	3	Tiers-lieu rayonnant sur la commune et aux communes proches alentours ; la présidente de l'ADSL vient d'une commune voisine. Le projet peut potentiellement rayonner sur l'ensemble du territoire			3				3
B – Plus-value de votre projet (2 points) Quelles améliorations apporte-t-il ? où sont sur de l'existant sur le plan financier : budget et retour sur investissement en termes de service : Impact sur la population et le bassin de vie	2	Anciens ateliers 800m <sup>2</sup> qui reculent dans leur fonction seront de nouveau utilisés. Bâtiment mis à disposition par la commune sans loyer avec pour objectif que l'association soit autonome via un travail sur la gouvernance. Impact sur la population par la variété des activités basées sur le bénévolat et uniquement l'adhésion		2					2
C – Démarche partenariale de votre projet (2 points) Quelles sont vos démarches favorisant la mutualisation et la synergie des partenaires en fonction des possibilités du projet ?	2	Partenaire CEA5 est un soutien notable pour la structure. La synergie vient de ceux qui participent. Le recrutement dans le cadre de l'animation du tiers-lieu vise à développer encore plus la démarche partenariale			2				2
D – Pérennité de votre projet (6 points) Quelle est la solidité du projet pour apporter des éléments en faveur de sa pérennité ? Comment va vivre le projet ? Quelle est la pérennité économique en coût de fonctionnement ? Analyse des risques et moyens mis en place pour la réussite du projet (effet et maintien dans le temps) Valorisation des ressources locales	6	Moyennement solide : Travail en cours sur la gouvernance pour la pérennité future ; pour l'instant le but de la mutualisation est de responsabiliser les partenaires pour la pérennité. Recrutement présent pour mettre le tout en place. Conseil Membre du GAL de gouvernance collégiale peut pallier la difficulté de trouver un président vu de la responsabilité et du coût financier d'un bâtiment de 800 m <sup>2</sup> .			3				3

E – Lien social dans votre projet (3 points) Comment votre projet favorise-t-il le lien social ? où différents stades du projet : préparation, mise en œuvre et après le projet <input type="checkbox"/> De manière restreinte (1 point) <input type="checkbox"/> De manière importante. Sur plusieurs aspects (3 points)	3	Lien social avéré à tous les stades, c'est le principe fondateur du tiers-lieu	3	3
F – Développement durable de votre projet - Votre projet s'inscrit-il dans une démarche de développement durable ? (4 points) Équité sociale : Prise en compte de la solidarité, de la mixité sociale et de la non-discrimination dans les sujets suivants : alimentation, logement, santé, éducation, emploi, mobilité, insertion et accessibilité Préservation de l'environnement : Qualité de l'air intérieur et extérieur (concentration du CO <sub>2</sub> , limitation des polluants), ressource en eau, qualité des sols, biodiversité, sobriété foncière, paysages, renaturation, limitation de l'empreinte carbone et du gaz à effet de serre, meilleure efficacité énergétique (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, confort thermique), recyclage, collecte sélective et tri des déchets, gestion du gaspillage alimentaire, économie circulaire (moins de matière première, de déchets et d'émission), circuit-court, cycle de vie, ressources renouvelables, matériaux biosourcés / labellisées (structure, isolation, peinture), mobilité	4	La mixité sociale et intergénérationnelle est visible notamment pour la transformation du camping-car ou les ateliers de Repair Café Pour l'éducation, un lien entre le milieu scolaire/périscolaire et d'autres associations dans le cadre des jardins partagés Le bâtiment accessible en tant qu'ERP La préservation de l'environnement par autonomie énergétique du bâtiment	4	4
<input type="checkbox"/> Critère « équité sociale » (2 points) <input type="checkbox"/> Critère « préservation de l'environnement » (2 points)	20	0 4 9 4 0	17	

Les règles de sélection sont les suivantes :

de 0 à 9 points : projet non soutenu	Montant FEADER projet soutenu à 80 %
de 10 à 15 points : projet soutenu à 80 % du montant FEADER réglementaire	Montant FEADER projet soutenu à 100 %

Après instruction par les services de la Région, le dossier est validé le 19 novembre 2025 avec un montant d'aide Leader du FEADER de **50 000,00 €** sur les dépenses éligibles.

Dépenses	Montant présenté	Montant raisonnable	Montant retenu
<b>DÉPENSES SUR DEVIS PRÉVISIONNELLES (OU TOUT AUTRE PIÈCE JUSTIFICATIVE ÉQUIVALENTE)</b>	0,00 € HT	0,00 € HT	0,00 € HT
Dépenses sur devis prévisionnelles (ou tout autre pièce justificative équivalente)			
<b>FRAIS SALARIAUX PRÉVISIONNELS EN APPLICATION DU BARÈME STANDARD DES COÛTS UNITAIRE (BSCU)</b>	67 831,18 € HT	67 831,18 € HT	67 831,18 € HT
Frais salariaux prévisionnels en application du barème standard des coûts unitaire (BSCU)	67 831,18 €	67 831,18 €	67 831,18 €
<b>TAUX FORFAITAIRE EUROPÉEN DE 7% COUVRANT LES COÛTS INDIRECTS</b>	0,00 € HT	0,00 € HT	0,00 € HT
Taux forfaitaire européen de 7% couvrant les coûts indirects			

Les membres du comité de programmation le valident.

## 2/ Animation du Leader et frais de fonctionnement pour les années 2023, 2024 et 2025- PETR Pays Vallée du Loir- Fiche Action n°9

- Porté par le PETR
- Référence Demande d'aide : 186107

### Conflits d'intérêts

Au titre de la prévention du risque de conflit d'intérêt, les membres du collège public, siégeant dans le comité syndical du PETR Messieurs Jean-Claude Boiziau et Emile Guillon quittent momentanément la salle pour ne pas part au vote.

Les dossiers de demande d'aide de la fiche-action n°9-Animation et frais de fonctionnement du GAL ne sont pas soumis à sélection. Un avis a cependant été émis au comité de programmation du 13 novembre 2024.

Après instruction au réel par les services de la Région, le dossier est validé le 28 novembre 2025 avec un montant d'aide Leader du FEADER de **77 814, 51€**.

Répartition des montants entre financeurs et modalités					
Précisions :	Répartir les montants sur fond vert ci-dessus entre les différentes modalités des financeurs présents dans le tableau ci-dessous (par défaut l'intégralité de leur financement prévu est inscrit en cofinance). Une fois la répartition effectuée les montants inscrits sur fond orange seront à inscrire dans PdA en ajoutant si nécessaire les postes de ressources mentionnés en colonne B et mis en évidence en jaune.				
Catégorie de ressources PdA	Poste de ressources PdA	Financeur	Modalité d'intervention	Montant part principale	FEADER correspondant
Subvention publique demandée	Subvention LEADER	Région PDL	Cofinancé	0,00 €	0,00 €
Subvention publique demandée	Subvention LEADER (Région top-up)		Top-up		
Subvention publique demandée	Subvention LEADER (MOP cofi)	Maitre d'Ouvrage Public	Cofinancé	19 453,63 €	77 814,51 €
		Total financements LEADER		19 453,63 €	77 814,51 €
		Total des financements publics (dont ESB n'appelant pas de FEADER)		97 268,14 €	
Contributions privées		Financements privés (hors autofinancement)		0,00 €	
Autofinancement	Autofinancement calculé	Autofinancement public non cofinancé ou autofinancement privé		0,00 €	
		Total du projet		97 268,14 €	
Taux d'aide publique constaté		100,00%			

**Les membres du comité de programmation le valident.**

## 6. Sélection

### 1/ Réhabilitation d'un local commercial en bibliothèque - Mairie de la Chartre sur le Loir

Fiche action	Fiche-Action n°7 : Promouvoir le bien-vivre ensemble
Bénéficiaire	Mairie de la Chartre sur le Loir
Numéro de dossier	00196087 le 24 novembre 2025
Intitulé du projet	Réhabilitation d'un local commercial en bibliothèque
Eligibilité à la FA (OUI/NON)	OUI

#### Conflits d'intérêts :

Aucun conflit d'intérêt n'est rapporté.

#### Présentation du projet en présentiel par le représentant du projet, M. Michel Dutheil, Maire de la Chartre sur le Loir et questions des membres du GAL :

Il fait une synthèse du projet à l'aide de la grille de sélection. Le rayonnement du projet de bibliothèque-ludothèque est le bassin de vie de la Chartre sur le Loir et autour pour une population potentielle de 20 000 habitants. L'objectif est de créer des liens intergénérationnels. Cette bibliothèque se situera en plein centre-ville grâce à l'achat d'un bien immobilier (ancienne agence de location-vente) d'une superficie de 100 m<sup>2</sup>. Sur la commune, il existe une galerie d'art privée notamment qui contient un espace de lecture de livres anciens.

Au niveau plus-value, il n'y a pas de bibliothèque-ludothèque pour le développement culturel en complément des artistes présents et des galeries d'art. Une association a été créée (Au plaisir des mots) il y a un an et demi pour des rencontres autour de la lecture le jeudi, le thème étant « je lis, j'écris, je réfléchis ». Les membres de cette association seraient partie prenante pour faire vivre la bibliothèque-ludothèque. Pour l'aspect financier, le loyer du logement occupé à l'étage de 450 € mensuel permettra de la prise en charge des frais fixes de la bibliothèque-ludothèque.

En complément des membres de l'association, des personnes volontaires seront recherchées. Une habitante travaillant à la bibliothèque de Vendôme propose son aide afin de superviser le fonctionnement.

Pour le lien social, l'objectif est de créer des manifestations pour que les habitants apprennent à se connaître par les activités de lecture et de jeu. Ces actions seront gratuites. Le développement durable est bien considéré. L'isolation du bâtiment sera renforcée avec notamment l'installation de fenêtres et portes adaptées. Le chauffage est basé sur une pompe à chaleur. Le lieu sera accessible aux personnes à mobilité réduite. Son positionnement proche des commerces peut faciliter la venue d'habitants.

Un membre du Collège privé demande le calendrier des travaux. Le maire de la Chartre sur le Loir indique qu'ils devraient être terminés en mai 2026. Un autre membre du Collège privé interroge sur l'amplitude d'ouverture notamment pendant les vacances scolaires ; certaines bibliothèques étant fermé à ces périodes. Le maire répond qu'à ce jour, il n'est pas prévu de recruter du personnel communal. Cela pourra éventuellement évoluer en fonction de la fréquentation. Un membre du Collège privé signale que dans sa commune, la bibliothèque est ouverte pendant les vacances. En complément des bénévoles, une personne du réseau de bibliothèque intercommunal intervient également. Le président du comité de programmation ajoute que la médiathèque de la Flèche est devenue récemment intercommunale. Les petites communes ont désormais accès au service de lecture au niveau local.

Un membre du Collège privé interroge le financement de l'Etat. Le maire précise qu'à ce stade, il s'agit d'une demande de DETR en attente de validation pour 2026. Un membre du Collège privé constate que le montant pour le MOE dans le plan de financement global correspond à 16 % du montant des travaux. Le porteur de projet répond qu'en effet, le montant prévisionnel sera revu à la baisse pour correspondre au pourcentage du marché autour de 9 à 10 %. Pour le montant des travaux, le prévisionnel est plus adéquat.

#### **Plan de financement du projet – Dépenses sélectionnées pour l'aide LEADER, extrait de la fiche projet :**

Dépenses	Montant HT	TVA si non récupérée	Ressources	Montant
Démolition – gros œuvre	25 920 €		Etat	49 570 €
Couverture - Zinguerie	4 080 €		Conseil Régional des Pays de la Loire	
Menuiseries extérieures et intérieures	55 975 €		Conseil Départemental de la Sarthe	35 149 €
Plâtrerie - isolation	13 479 €		Communauté de Communes	
Électricité – éclairage - climatisation	26 870 €		Commune	
Plomberie - Sanitaires	3 285 €		Europe (LEADER)	100 000 €
Peinture – Revêtement muraux	21 916 €		Contribution privée	
Acquisition	109 000 €			
Maîtrise d'œuvre	24 222,90 €			
Coordonnateur SPS	1 750 €		Autofinancement	101 778,90 €
<b>TOTAL</b>	<b>286 497,90 €</b>	€	<b>TOTAL</b>	<b>286 497,90 €</b>

#### **Votants :**

Les membres du comité votent à la majorité un avis favorable pour le projet de Réhabilitation d'un local commercial en bibliothèque» du porteur « Mairie de la Chartre sur le Loir ». Ils attribuent la note de 20/20 comme présenté dans la grille de sélection ci-après.

Le porteur peut prétendre à 100 % de la subvention LEADER.

#### **2/ Un tournant de saison - Un temps pour danser, un temps pour se ressourcer – Les Moulins de Paillard**

Fiche action	Fiche-Action n°2 : Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants
Bénéficiaire	Les Moulins de Paillard
Numéro de dossier	00195999 le 21/11/2025
Intitulé du projet	Un tournant de saison - Un temps pour danser, un temps pour se ressourcer
Eligibilité à la FA (OUI/NON)	OUI
Observations complémentaires	

#### **Conflits d'intérêts :**

Aucun conflit d'intérêt n'est rapporté.

#### **Présentation du projet en présentiel par le représentant du projet, Mme Shelly de Vito, Directrice des Moulins de Paillard et questions des membres du GAL :**

Elle évoque le contexte de l'activité des Moulins de Paillard. C'est une structure associative présente depuis 2009. Elle est basée sur du bénévolat. Elle crée de l'emploi pour les artistes engagés. Elle dispose d'un salarié en tant que chargée de mission. C'est un lieu de création artistique de renommée nationale et internationale. L'association est le seul membre en Sarthe du réseau des Centres Culturels de Rencontre. Il s'agit d'un label d'Etat. La structure est impliquée auprès d'autres associations et de collectivités depuis 16 ans. L'action est validée sur le plan juridique et financière par un commissaire aux comptes.

La DRAC a félicité les actions culturelles portées par l'association notamment dans le cadre du Contrat Local

d'Education Artistique dont elle a bénéficié pendant 3 sessions de conventionnement pluriannuel ; la troisième étant une exception à la règle de deux CLEA. Cette aide sur une période de 9 ans ayant permis de réaliser 1500 heures d'ateliers éducatifs pour une population de 3700 habitants n'est plus accessible. Les publics cibles dans ce cadre étaient des écoles ou des collèges. Des actions hors CLEA ont été réalisées dans les Ehpad ou à destination du grand public et pour les familles. Tous les ateliers ont été gratuits pour une question d'équité sociale.

Les Moulins sont connus pour leur excellence dans les domaines artistiques des arts visuels, de l'architecture, du patrimoine ou du textile électronique.

A ce stade, il s'agit du début du projet. Il est difficile d'en donner le détail. Ce sont les rencontres entre les artistes et les participants / habitants qui feront émerger les axes du projet. L'objectif est de faire connexion entre les territoires autour de la Flèche et Lavenay par exemple d'est en ouest du Pays.

Le CLEA n'étant plus disponible, le financement européen LEADER est activé. L'idée est de réaliser des activités artistiques sur toute la Vallée du Loir, pour tous les âges à l'aide d'outils ludiques et adaptables. Le programme débute en novembre 2025 et se terminera en 2027. Des ateliers orientés danse ont été initiés.

Le travail s'effectuera avec peu de moyens. Ce qui est proposé est de partager l'expérience acquise et les outils pédagogiques avec les collectivités notamment. Un atelier avec un membre de la bibliothèque de Ruillé sur Loir a été mené par exemple pour transmettre les outils pédagogiques afin de mener en autonomie une 'expérience similaire plus tard.

La proposition est souple. Cela peut être 10 mois de résidence d'artistes en fractionné. Les Moulins accueille environ 30 à 60 artistes par an. L'expérience de développement d'outils pédagogiques avec des matières recyclés sera partagée. Les artistes contribuent, participent et amènent des actions. Tous ne sont pas pédagogues. L'aide dans ce cadre portera également sur le développement de la capacité de médiation artistique.

Le projet est estimé à 68 000 €. La demande du fonds Leader est de 48000 € avec un cofinancement de la DRAC (Etat) de 10 0000 €. Dans ce budget, les frais d'intendance et de logistique ne sont pas inclus. L'activité de la chargée de mission en CDI sera valorisée pour sa contribution au projet.

Le but est de travailler avec les structures existantes notamment les associations culturelles et sociales. Un répertoire a été initié par les membres du Conseil de Développement du Pays. Il s'agira de le rendre le plus exhaustif possible.

Par la suite, ce type de projets peut être proposé à l'achat sur d'autres territoires, à un autre GAL par exemple pour assurer des recettes à l'avenir.

Une meilleure connaissance du territoire du Pays Fléchois est à acquérir ; des projets ayant été réalisés sur les territoires du Sud Sarthe et Loir Lucé Bercé ont permis de développer certains partenariats dans ces deux communautés de communes.

Un membre du Collège privé demande comment s'effectuera la communication sur le projet. Quelles sont les modalités pour qu'une école ou un Epad par exemple sollicitent vos services pour accueillir le projet ?

La directrice des Moulins de Paillard indique qu'actuellement une personne à temps plein et deux bénévoles sont actifs. Une refonte du site internet est en cours et un plan de communication est en cours de construction avec la participation active de la Présidente de l'association. Sur la période de deux ans, il s'agit de mettre le projet sur pied tout en faisant les animations avec les artistes en tant qu'acteurs des ateliers pédagogiques. Il serait proposé un prototype de communication dans ce domaine pour d'autres organisations. L'expérience passée a permis de collecter des informations sur les processus différents pour la communication artistique. La variation de la temporalité de la communication avec les différentes structures d'accueil sera à prendre en compte.

Un membre du Collège privé interroge sur la capacité à s'autoalimenter d'un point de vue économique. La directrice des Moulins indique qu'après le financement de l'Etat pour la Résidence en Ruralité, les financements européens seront sollicités notamment Europe Creative qui porte un intérêt pour l'innovation pédagogique par exemple. Il faudra faire du marketing pour s'autofinancer à travers les ventes des activités artistiques à visée pédagogique. Des mécènes seront à solliciter pour les années à venir.

Un membre du Collège public interroge sur le montant de 20 000 € et le fait qu'il n'inclut que des frais de contrat de travail. Le représentant du projet indique que le montant est évalué sur les bilans passés pour le budget consacré à l'intendance notamment comme le transport des artistes par exemple. Un dossier basé sur des frais salariaux est plus simple avec le système simplifié sur la base d'un taux horaire élevé d'environ 35€. Le cofinancement Leader est donc sur les frais salariaux. Les artistes auront des contrats à durée déterminée sur la base du SMIC voire plus selon le cas.

Dépenses	Montant HT	TVA si non récupérée	Ressources	Montant
<b>Salaires (artistes invités &amp; équipe) :</b>	<b>68 553,88 €</b>		Etat	10 000 €
- CDD artistes intervenants / médiation	14 101,81€		Conseil Régional des Pays de la Loire	0
- CDD de direction : ingénierie pédagogique & régie	26 383,99€		Conseil Départemental de la Sarthe	0
- QP Salariée permanente	28 068,08€		Communauté de Communes	0
			Commune	0
			<b>Europe (LEADER)</b>	48 553,88 €
			Contribution privée	
			<b>Autofinancement</b>	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>68 553,88 €</b>	<b>€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>68 553,88 €</b>

#### Votants :

Les membres du comité votent à la majorité un avis favorable pour le projet Un tournant de saison - Un temps pour danser, un temps pour se ressourcer Territorial du porteur « Les Moulins de Paillard ». Ils attribuent la note de 20/20 comme présenté dans la grille de sélection ci-après. Le porteur peut prétendre à 100 % de la subvention LEADER.

### 3/ Tiers-lieu rural dédié aux jeux anciens et à la convivialité – Courcelles la Forêt

Fiche action	Fiche-Action n°7 : Promouvoir le bien-vivre ensemble
Bénéficiaire	Mairie de Courcelles la Forêt
Numéro de dossier	00195662 le 17/11/2025
Intitulé du projet	Tiers-lieu rural dédié aux jeux anciens et à la convivialité
Eligibilité à la FA (OUI/NON)	OUI
Observations complémentaires	

#### Conflits d'intérêts :

Aucun conflit d'intérêt n'est rapporté.

### Présentation du projet en présentiel par le représentant du projet, Madame Virginie de la Fresnaye, Maire de Courcelles la Forêt, en présence de Benoit Bar, chargé de mission ingénierie territoriale en Pays Fléchois et questions des membres du GAL :

Elle mentionne que la commune de Courcelles la Forêt a 407 habitants. Le projet de tiers-lieu a émergé à la suite d'une opportunité. L'association de la Boule de Fort a sollicité la mairie pour le rachat du bâtiment dédié à la boule de fort en raison de difficulté d'entretien. L'engagement pour l'achat et l'aménagement du lieu a été pris dans le but d'atteindre un public cible plus large que celui intéressé par la boule de fort. Le bâtiment sera démolie pour des raisons structurelles. Un nouveau bâtiment sera construit. Il inclura un espace pour la boule de fort et un autre pour d'autres activités de tiers-lieu autour notamment de jeux anciens.

La commune ne dispose plus de salle des fêtes. Elle n'est pas sur un grand axe routier. L'objectif est de faire vivre le lieu. L'association de la Boule de fort s'engage à réaliser des actions de partage avec les enfants de l'école. La présidente d'une association locale souhaite organiser au minimum un café par mois dans le cadre du projet de bar associatif.

Un membre du Collège privé demande si l'accès sera restreint aux habitants. La maire de la commune répond que la population cible est les habitants de la commune et ceux des communes des alentours mais également tout public dans le cadre des animations qui seront mises en place sur la thématique du jeu ancien. Un autre membre du Collège privé interroge sur le développement vers d'autres activités. Le représentant du projet

indique que la thématique principale est les jeux anciens. Ils se pratiqueront autant en intérieur qu'en extérieur.

Un membre du Collège public questionne le fonctionnement du tiers-lieu. La maire de Courcelles la Forêt fait part d'une association qui est en cours d'installation et dont l'objectif est de s'occuper du tiers-lieu tout en étant accompagnée par la commune.

Un membre du Collège privé pose la question du cas potentiel de la fin de l'association en charge du bar associatif. Le représentant du projet est confiant pour la pérennité. Le seul lieu où les habitants peuvent se réunir actuellement est la salle de mairie. Le projet de tiers-lieu permet de répondre à la demande d'un lieu pour se rassembler. La salle annexe à la boule de fort sera de 80 m<sup>2</sup>. Les animations organisées seront ainsi localisées en centre-bourg.

Un membre du Collège public demande si la salle sera mise en location. La maire indique que ce n'est pas envisagé.

Un membre du Collège privé interroge le fonctionnement du bar associatif. Le chargé de mission ingénierie territoriale évoque l'ouverture du bar associatif pour chaque évènement. Le principe est basé sur une adhésion à 1 € par an pour l'accès. Un membre du Collège public fait part de son expérience d'un bar associatif sur sa commune. Ce type de bar correspond à une licence IV associative permettant la vente d'alcool. Elle alerte sur l'adhésion à 1 € d'un montant trop faible. Le centre des impôts peut requalifier le fonctionnement en entreprise si le chiffre d'affaires atteint un seuil. Elle propose à la maire de Courcelles la Forêt de visiter le bar associatif sur la commune de Jupilles.

Un membre du Collège privé pose la question du budget conséquent du projet autour de 550 000 €. Le représentant du projet informe que le financement Etat est validé. Le projet n'aurait pas été lancé sans l'accord de la DETR pour un montant de 130 000 €. La demande de financement auprès de la Région est en cours d'instruction. Un emprunt a été souscrit sans prévision d'augmentation de l'impôt local.

Le chargé de mission ajoute qu'une animation dédiée à la lecture y sera organisée grâce à la compétence Lecture devenue intercommunale. Des prêts de livre et de la lecture à voix haute seront possibles. Pour les activités de plein air ou en intérieur, des liens seront faits avec les actions dédiées à l'enfance et à la jeunesse portées par la communauté de communes. Des animations pour attirer les touristes notamment ceux visitant la Vallée de la Sarthe proche de la commune pourront être envisagées ; le village étant assez préservé. Il peut faire l'objet d'animations culturelles et patrimoniales dans le cadre du label Pays d'Art et d'Histoire par exemple.

Un membre du Collège public demande si la sollicitation à un fonds de concours intercommunal a été faite. Le chargé de mission indique que ce dispositif n'existe pas en Pays Fléchois.

La maire de Courcelles la Forêt conclut par l'information de l'achat du bâtiment acté ce jour.

#### Plan de financement du projet – Dépenses sélectionnées pour l'aide LEADER, extrait de la fiche projet :

Dépenses -plan de financement global	Montant HT	Iva si non récupérée	Ressources	Montant
Études préalables <i>Devis signés</i>	2 075 €		État	130 000 €
Frais de maîtrise d'œuvre <i>Devis signés</i>	43 648 €		Conseil Régional des Pays de la Loire	30 000 €
Coordination SPS <i>Devis signés</i>	2 380 €			
Construction du bâtiment (démolition comprise) <i>Devis signés</i>	479 435,88 €		Conseil Départemental de la Sarthe	20 000 €
Jeux anciens d'intérieur <i>Recherche devis en cours</i>	1 000 €		Communauté de Communes	0
Jeux anciens d'extérieur <i>Recherche devis en cours</i>	5 000 €		Commune	Voir autofinancement
Mobilier intérieur : tables, chaises, décoration, barbecue, extincteur, alarme <i>Recherche devis en cours</i>	5 000 €		Europe (LEADER)	100 000 €
Mobilier extérieur : tables, chaises, parasols, éclairage extérieur, signalétique, rack vélos <i>Recherche devis en cours</i>	5 000 €		Contribution privée	Aucune
Équipement de cuisine : vaisselles, réfrigérateur, four <i>Recherche devis en cours</i>	2 000 €		/	/
Équipement de gestion : ordinateur, terminal paiement <i>Recherche devis en cours</i>	700 €		/	/
Budget inauguration <i>Recherche devis en cours</i>	1 000 €		Autofinancement Contrat régional 2026 imposant un taux de 30%	267 238,88
<b>TOTAL</b>	<b>547 238,88 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>547 238,88 €</b>

## **Votants :**

Les membres du comité votent à la majorité un avis favorable pour le projet de Tiers-lieu rural dédié aux jeux anciens et à la convivialité du porteur « Mairie de Courcelles la Forêt ». Ils attribuent la note de 16/20 comme présenté dans la grille de sélection ci-après. Le porteur peut prétendre à 100 % de la subvention LEADER.

## **7. Situation des projets de coopération**

La technicienne GAL informe rapidement de la situation à ce jour concernant les projets de coopération dans le cadre de la fiche-action n°8-Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3).

Les deux projets validés sur le principe au comité de programmation n°4 du 21 mai 2025 sont en cours d'avancement avec des partenaires.

Pour le projet de « Valorisation des contributions des agriculteurs en matière de séquestration, d'évitement ou de réduction du carbone » du PETR (service Direction), 5 partenaires potentiels de France, du Portugal et de Lettonie se réuniront en visioconférence en décembre 2025 pour échanger : GAL Pays du Chinonais ; GAL Pays de Gâtine ; GAL Pays du Centre Ouest Bretagne ; GAL Sateka (Lettonie) ; GAL Alentejo Central & GAL Pro-Raia (Portugal).

Pour le projet « Traditions et Innovations pour un Habitat Durable » du PETR (service PAH), le partenariat avec le Pays Perche Sarthois est en construction.

La technicienne GAL évoque un projet de coopération pour une plateforme de stockage bois avec le GAL Baugeois Vallée en lien avec le Service Energie-Climat du PETR.

Le directeur du PETR annonce la venue d'une délégation de 10 personnes du GAL allemand Westliche Altmark du **1<sup>er</sup> au 4 février 2026 au Pays Vallée du Loir** dans le cadre d'une offre de coopération sur la thématique culturelle d'une fête de lumières. Le lien serait avec l'activité du Service Pays d'Art et d'Histoire. Il précise qu'il s'agit du stade d'une phase préparatoire avant la mise en place d'un partenariat éventuelle. Leur déplacement est financé au niveau de leur GAL.

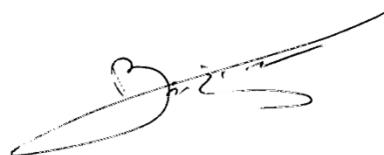
Il sollicite les membres du GAL pour leur participation à l'accueil de la **délégation allemande**. Un appel sera fait par mail avec les informations plus précises concernant la présence de la délégation allemande.

## **8. Prochains comités de programmation**

La date prévue pour le prochain comité est mercredi 14 janvier 2026 à 17h00. Il sera déterminé une date en février 2026 si besoin.

Fait à Vaas, le 09/12/2025

M. Jean-Claude BOIZIAU  
Président du Comité de Programmation



INSTANCE DE SELECTION : COPROG N°6 du GAL PAYS VALLE DU LOIR

DISPOSITIF LEADER 2023-2027

---

Fiche annexée au Procès verbal

**TABLEAU DE SYNTHESE SUR LA GESTION DES CONFLITS D'INTERETS**

---

COPROG n°6 DU 3 décembre 2025

---

SITUATION(S) DE CONFLIT D'INTERETS EN SEANCE : **OUI** / **NON**

SI OUI, PRECISIONS SUR LE(S) DOSSIERS ET MEMBRES CONCERNES :

Liste du (des) dossier(s) avec conflit d'intérêts	MEMBRE(S) CONCERNES	INSTITUTION / ENTITE
<input type="checkbox"/>		
<input type="checkbox"/>		